

**COLLEGE du quartier SAINT JOSEPH - BASTIA**

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE**  
**2018 / 2019 - 01**

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES :**  
**PRESTATIONS DE VOYAGES SCOLAIRES**

---

**Règlement de consultation**

# Règlement de consultation

## 1- Présentation de la procédure et du marché à conclure

### 1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'un MAPA lancé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.2 - Objet et forme du marché :

Le marché à conclure, est un marché ordinaire qui a pour objet de confier au titulaire l'organisation d'un voyage scolaire.

Le marché à conclure est constitué de quatre lots. Le candidat doit soumissionner à l'ensemble des prestations du lot.

### Modalités de financement et de règlement

Les modalités de financement et de règlement figurent à l'article "PAIEMENTS" du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) joint au dossier de consultation.

Le paiement doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Il est effectué par virement au compte du titulaire.

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

## 2 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) valant acte d'engagement et les annexes facultatives et annexe / transport obligatoire

## 3 - Présentation des offres

Les dossiers de réponse à l'appel d'offres, obligatoirement rédigés en langue française, **doivent parvenir par voie dématérialisée sur le profil acheteur de l'établissement sur le site de l'AJI** (Association des Journées de l'Intendance).

Signatures : pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, ...)
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront figurer dans chacune des deux enveloppes.

Ces règles s'appliquent aux certifications conformes à l'original des copies de document exigées au cours de la présente procédure.

### Contenu du dossier de candidature

Les documents contenus dans le dossier dématérialisé relatif à l'offre permettant de la juger contiendra :

1. Le CCP signé ;
2. Les devis et le bordereau de prix et autres annexes complétées, datées et signées ;
3. Une documentation commerciale et technique des prestations proposées (le cas échéant) ;
4. Un relevé d'identité bancaire original ;
5. Le cas échéant le pouvoir du/des signataire(s).
- 6.

## 4. Date et heure limites de dépôt des offres

**L'offre devra être déposée avant le 02 octobre 2018 avant 13 heures.**

## 5 - Durée de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 6- Examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur :

- leur recevabilité, en application des articles 43 à 47 du code des marchés publics, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats ;

- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, en application des articles 42 et 45 du code des marchés publics, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

Conformément aux dispositions de l'articles 52 du code des marchés publics, " les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées aux articles 45 et 46 dudit code ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises."

A l'issue de l'examen des offres, une négociation pourra avoir lieu.

## **7- Examen des offres et attribution du marché**

### **7.1 Examen des offres**

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante :

Critères de jugement des offres :

**1. - Valeur qualitative pondérée à 20%**

Sous critères en fonction du lot : visites demandées, nuit du 1<sup>er</sup> et du dernier jour sur le lieu du voyage, nombre de paniers repas à midi, type d'hébergement, lieu géographique de l'hébergement (temps de trajet entre le lieu et les visites), prix ferme.

**2. - Prix pondéré à 80%** Les prix seront examinés pour chaque lot, pour des propositions identiques en tenant compte de la nature et du prix des assurances qui seront proposées.

### **7.2 Modalités d'attribution du marché**

L'offre la mieux classée est retenue.

Seul le candidat retenu au terme du classement des offres devra produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents :

- Un extrait " K bis " original du Registre du Commerce et des Sociétés (ce document doit avoir été émis moins de trois mois avant la date limite de remise des offres telle qu'elle figure à l'article 3 du présent règlement)
- S'il est non établi en France une pièce équivalente justifiant l'inscription au registre professionnel dans les conditions du pays où le candidat est établi, accompagnée d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur assermenté (avec indication de ses nom et prénom).
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Le cas échéant, si le titulaire est en redressement judiciaire, il doit être fourni la copie ou les copies du jugement du Tribunal prononcés à cet effet.
- Le cas échéant le pouvoir du/ des signataire(s)

Ces documents devront être parvenus à l'établissement par tout moyen dans un délai de 5 jours francs à compter de la réception de la commande.

Les administrations et organismes ne délivrant qu'un certificat par an, il appartient au candidat de produire une photocopie de chacun des originaux sur laquelle il portera lui-même, la mention manuscrite :

"Je soussigné(e) [Nom signataire] agissant au nom de [Dénomination candidat] atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original".

Conformément à l'article 53 III du code des marchés publics, si un candidat retenu ne peut produire les certificats et attestations dans le délai et les formes indiquées ci-dessus, son offre est rejetée.

La parution sur le site de l'AJI de l'avis d'attribution tiendra lieu de réponse aux candidats non retenus.

Il sera possible d'établir, en plus de la notification du marché, un bon de commande récapitulatif du voyage, mais aucuns autres documents, comme un « contrat de voyageur type » ne sera signé par le chef d'établissement.

## **8 - Renseignements**

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus pour les sept lots auprès de : Mme Laurence OLIVIERI Adjointe-Gestionnaire au 04.94.34.84.24. ou [laurence.olivieri@ac-corse.fr](mailto:laurence.olivieri@ac-corse.fr). ou [ce.i7200012a@ac-corse.fr](mailto:ce.i7200012a@ac-corse.fr).

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès des responsables pédagogiques dont les coordonnées figurent sur chaque lot, au 04.95.34.84.20.

LOT 1 - Ski : M Jourdain / LOT 2 - Londres : Me Ugolini / LOT 3 - Barcelone : Me Duprat / LOT 4 - Rome : Me Mazzone & M Mattei / LOT 5 – Paris & Futuroscope : Me BENEDETTI / LOT 6 – Galeria : Me Cartier / LOT 7 – Piève di Rustinu : Me Cardi & M Mattei